

Le 13 septembre 2016, le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy a adopté le règlement n° 244-2016 relatif à la constitution d'un fonds de développement provenant des redevances issues des projets de mise en valeur hydroélectrique. La réalisation des projets hydroélectriques a été possible en vertu de la stratégie énergétique 2006-2015 du gouvernement du Québec visant à permettre aux communautés d'utiliser l'énergie comme levier de développement économique. La mise en place du Fonds de développement hydroélectrique est donc conséquente avec l'engagement de la MRC d'utiliser les redevances qui lui sont versées annuellement, nettes des dépenses engagées annuellement relativement aux intérêts et au remboursement des échéances annuelles comme levier de développement socioéconomique, et de créer un fonds à cette fin.

Depuis la création du fonds, c'est une somme de 2 953 021 \$ qui a été rendu disponible pour des projets structurants. Pour l'année 2020 seulement, la somme disponible était de 980 049 \$. Cette enveloppe était répartie, selon les modalités du fonds de développement, à parts égales entre le volet territorial et le volet local. Les projets présentés au volet territorial doivent être en conformité avec la vision stratégique de développement territorial, avec le schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'avec les différentes planifications et stratégies territoriales. De plus, les projets doivent se situer dans les créneaux ci-dessous et avoir un impact sur l'ensemble du territoire de la MRC ou pour au moins trois municipalités :

- Stratégie de développement économique;
- Projet de développement touristique, agroalimentaire, forestier ou en matière de santé et bien-être;
- Projet de développement économique.

Le volet local du Fonds de développement hydroélectrique prévoit une enveloppe réservée pour des projets provenant de chacune des municipalités du territoire faisant partie des créneaux suivants :

- Stratégie de développement économique;
- Développement touristique, agroalimentaire ou forestier;
- Infrastructure sportive et de loisir;
- Infrastructure stratégique pour le développement ou la pérennité d'une municipalité;
- Initiative de soutien à l'occupation dynamique du territoire;
- Mesure en matière de santé, de services sociaux et de saines habitudes de vie;
- Intervention de nature patrimoniale et culturelle;
- Intervention en matière environnementale et de développement durable;
- Initiative relative à la qualité de vie et aux paysages.

Voici la liste des projets ayant été déposés auprès du Fonds de développement hydroélectrique et ayant reçu une confirmation d'engagement financier au cours de l'année 2020 :

Volet territorial			
Projet	Promoteur	Montant	Coût total projet
Aménagement de sentiers d'initiation	Compétition Vélo2Max	10 000 \$	N/A voir local
Développement filière Biocharbon	Biochar Boréal	54 850 \$	507 735 \$
Expérience client chantier Tourisme	MRC du Domaine-du-Roy	85 000 \$	267 000 \$
Destination Lac-Saint-Jean chantier tourisme	Destination Lac-Saint-Jean	20 000 \$	173 470 \$
Transport collectif et adapté	Accès-Transport	94 000 \$	993 084 \$
Tourisme d'affaires	Bureau de congrès	20 000 \$	181 034 \$
Total :		283 850 \$	2 122 323 \$

Volet local			
Projet	Promoteur	Montant	Coût total projet
Aménagement d'un parc de planches à roulettes	Municipalité de Chambord	1 943 \$	33 000 \$
Zoom sur Roberval	Ville de Roberval	50 000 \$	120 000 \$
Études porteuses pour l'avenir du Moulin des Pionniers	Corporation du Moulin des Pionniers de La Doré	1 925 \$	55 150 \$
Aménagement d'une rampe de mise à l'eau	Municipalité de Lac-Bouchette	47 000 \$	88 000 \$
Attractivité de la Baie Dorée	Municipalité de Chambord	14 990 \$	18 638 \$
Piste cyclable La Doré/Saint-Félicien – La Doré	Municipalité de La Doré et Ville de Saint-Félicien	200 000 \$	2 051 864 \$
Aménagement de sentiers d'initiation	Compétition Vélo 2Max	10 000 \$	55 000 \$
Total :		325 858 \$	2 421 652 \$

Pour l'exercice 2020, la MRC a donc engagé **609 708 \$** du Fonds de développement hydroélectrique dans onze projets qui généreront **4 543 975 \$** en investissement. Les redevances totales qui ont été encaissées d'Énergie hydroélectrique Ouatouchouan et d'Énergie hydroélectrique Mistassini pour l'année financière 2020, après soustraction du service de la dette, permettront de rendre disponible une somme de 1 525 714 \$ pour le fonds en 2021.